

## EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DE NEXITY

Paris, le mardi 24 janvier 2017

Le 23 janvier 2017, le Conseil d'Administration a pris acte du retrait de Monsieur Hervé Denize de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société depuis le 1er janvier 2017.

Monsieur Hervé Denize, 63 ans, a informé le Conseil d'Administration qu'il avait également renoncé à ses fonctions d'administrateur à compter du 1er janvier 2017, et démissionné de son contrat de travail remis en force du fait de la cessation de ses fonctions de mandataire social.

Le Conseil d'Administration du 23 janvier 2017 a décidé à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une indemnité de départ à Monsieur Hervé Denize. Le montant de cette indemnité de départ, soit 1.675.850 euros (représentant 18 mois de la rémunération moyenne des trois dernières années), a été calculé par une application stricte des principes décidés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 19 mai 2015, et en, conformité avec les règles de gouvernance du Code Afep Medef. Sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'Administration a en effet constaté que les conditions mises au versement d'une indemnité de départ étaient remplies et que les conditions de performance attachées au versement de l'indemnité de départ étaient atteintes. En revanche, le Conseil d'Administration a constaté que les conditions de versement de la rémunération variable pluriannuelle n'étaient pas réunies et n'a pas souhaité par ailleurs lui verser l'indemnité de non-concurrence prévue dans le cadre de la cessation de son mandat social.

La partie de la rémunération variable de Monsieur Hervé Denize relative à l'année 2016 sera déterminée lors du Conseil d'Administration du 21 février 2017 qui arrêtera les comptes 2016 de la Société. Au titre de l'année 2017, il ne recevra aucune autre rémunération au titre des fonctions de Directeur Général Délégué et d'administrateur.

Il est rappelé que Monsieur Hervé Denize n'est bénéficiaire d'aucune attribution gratuite d'actions, ni d'option d'achat ou de souscription d'action, et qu'il ne bénéficie pas d'une retraite complémentaire.

Une description détaillée des rémunérations perçues par Monsieur Hervé Denize au titre de l'année 2016 sera communiquée dans le Document de Référence 2016.

A la demande du Président de la Société, Monsieur Hervé Denize a accepté de conduire une mission de courte durée auprès de lui, afin d'assurer une bonne transition avec l'équipe de direction nommée le 23 janvier 2017.



**ACCOMPAGNER TOUTES LES VIES IMMOBILIÈRES, C'EST L'AMBITION DE NEXITY**

Pour les particuliers, les entreprises ou les collectivités, Nexity propose la plus large gamme de conseils et d'expertises, de produits, de services ou de solutions afin de mieux prendre en compte les besoins de nos clients et répondre à toutes leurs préoccupations.

Nos métiers - transaction, gestion, conception, promotion, aménagement, conseil et tous les services associés - sont désormais organisés pour les servir et les accompagner. Premier acteur de référence de notre secteur, nous sommes résolument engagés envers tous nos clients mais aussi vis-à-vis de notre environnement et de toute la société.

Nexity est coté au SRD et au Compartiment A d'Euronext

Membre des Indices : SBF80, SBF120, CACMid60, CAC Mid & Small et CAC All Tradable

Mnemo : NXI - Code Reuters : NXI.PA - Code Bloomberg : NXI FP

Code ISIN : FR0010112524

---

**CONTACT**

Domitille Vielle – Directrice des Relations Investisseurs / +33(0)1 85 55 19 34 – [investorrelations@nexity.fr](mailto:investorrelations@nexity.fr)